




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-387**

**Séance publique du**

**6 octobre 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231006- lmc1246093-DE-1-1
Date de signature : 12/10/2023
Date de réception : mercredi 11 octobre 2023
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b></p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ACCOMPAGNEMENT ARCHÉOLOGIQUE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT PRÉVUS  
DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DU COLLÈGE MIGNET - APPROBATION DU CONTRAT  
ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

Le 6 octobre 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 septembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 OCTOBRE 2023

-----

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame VINCENTI Fabienne

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : ACCOMPAGNEMENT ARCHÉOLOGIQUE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT PRÉVUS DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DU COLLÈGE MIGNET - APPROBATION DU CONTRAT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Entre 1989 et 2013, sept opérations archéologiques ont été réalisées dans l'enceinte du collège Mignet ou à ses abords immédiats, dans le cadre notamment de l'aménagement du parc de stationnement (1989-1990 et 2006-2007) ou préalablement à l'extension de l'établissement scolaire (1999-2001). Ces travaux ont principalement contribué à documenter le couvent royal des dominicaines de Notre-Dame de Nazareth fondé en 1292, qui est, au Moyen Age, l'un des établissements religieux mendiants les plus prestigieux d'Aix-en-Provence.

Née de la volonté du comte de Provence, Charles II d'Anjou, qui souhaitait en faire le pendant féminin du couvent des dominicains de Saint-Maximin, cette fondation hors norme était destinée à accueillir cent moniales. Sa superficie, estimée à plus 11 500 m<sup>2</sup>, en fait le plus grand établissement conventuel d'Aix.

Si les fouilles archéologiques n'ont concerné qu'une modeste partie du couvent, elles ont permis d'en ébaucher l'organisation et ont surtout mis au jour un mobilier riche et abondant, principalement constitué d'objets en céramique, mais aussi en verre, de pièces métalliques et de tabletterie, qui reflète le quotidien des religieuses. Ce mobilier témoigne également de la richesse de la communauté largement dotée par son fondateur, qui recrute dans la grande aristocratie provençale, ainsi que dans la petite noblesse locale et la bourgeoisie marchande.

Le Département des Bouches-du-Rhône s'est engagé dans un programme de réhabilitation du collège Mignet qui prévoit, entre autres, la réfection des réseaux et la création d'une cage d'ascenseur impliquant des terrassements dans les quartiers nord-ouest de l'établissement. Ce secteur qui n'a jamais fait l'objet d'investigations archéologiques se situe aux abords immédiats de l'enclos conventuel des dominicaines, dans l'emprise du faubourg médiéval Saint-Jacques.

Au vu de ce contexte, l'État (Service Régional de l'Archéologie, Direction Régionale des Affaires Culturelles) a jugé nécessaire qu'un accompagnement archéologique des travaux les plus impactants soit organisé.

En réponse à cette demande de l'État, la Direction Archéologie et Muséum de la ville a ainsi été sollicitée par le Département des Bouches-du-Rhône pour assurer ce suivi scientifique, par voie contractuelle.

Sur le terrain, l'intervention sera assujettie au calendrier des travaux. Elle comprend deux tranches, assorties, pour chacune d'elles, d'une tranche conditionnelle, dont les modalités techniques et financières sont définies par contrat.

La tranche 1 comprend l'accompagnement archéologique des terrassements d'une fosse d'ascenseur. Sa durée a été estimée 5 jours sur le terrain et 5 jours en post-fouille, pour un coût prévisionnel de 5 987 € HT, soit 7 184 € TTC.

La tranche 2 concerne l'accompagnement archéologique des terrassements prévus pour la création de réseaux d'eaux usées et de réseaux électriques basse tension. Les modalités techniques d'exécution de ces travaux n'étant à ce jour pas arrêtées, la durée et le montant de l'accompagnement archéologique seront précisés par avenant au contrat.

Conditionnée à la découverte de vestiges funéraires, la tranche conditionnelle sera mise en œuvre sur décision du service régional de l'archéologie de PACA. Elle comprend une réserve de moyens pour la fouille de 10 inhumations, estimée à 17 452 € HT, soit 20 942 € TTC.

Le coût total de l'intervention, qui correspond à des frais de personnel, sera intégralement pris en charge par le Département des Bouches-du-Rhône, en sa qualité de maître d'ouvrage.

Cette proposition ayant été agréée par le Département des Bouches-du-Rhône, il convient aujourd'hui d'entériner le contrat à conclure entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour valider la passation de cette commande.

C'est pourquoi, il vous est demandé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le principe de la réalisation par la Direction Archéologie de la Ville d'un accompagnement archéologique des terrassements prévus dans le collège Mignet ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou le conseiller délégué à l'Archéologie à signer le contrat entre la Ville d'Aix-en-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône ;
- **DIRE** que les dépenses relatives à la réalisation de l'intervention archéologique feront l'objet d'un titre de recettes auprès du Département des Bouches-du-Rhône, conformément aux modalités de paiement inscrites au contrat (ligne de recette n° 15047 (93318 7473 1706),
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme correspondante.

DL.2023-387 - ACCOMPAGNEMENT ARCHÉOLOGIQUE DES TRAVAUX DE  
TERRASSEMENT PRÉVUS DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DU COLLÈGE  
MIGNET - APPROBATION DU CONTRAT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE  
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Laurence ANGELETTI Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Perrine MEGGIATO



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00